



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 59404

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le dispositif "l'école avant l'école". En effet, plusieurs centaines d'établissements ont entamé une rentrée précoce qui permet à des écoliers de faire un rattrapage scolaire, pour ceux qui peuvent bénéficier de ce nouveau dispositif éducatif "l'école avant l'école". Il serait souhaitable de l'étendre assez largement, en informant d'abord les élus locaux intéressés à en faire bénéficier les élèves des familles concernées. Il lui demande donc de lui préciser ses projets sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme de l'école primaire, le ministre de l'éducation nationale a clarifié les objectifs et permis de mieux apprécier les résultats des élèves en recentrant l'école sur les fondamentaux, en mesurant régulièrement les résultats des élèves. La modification des horaires de l'école primaire à 24 heures d'enseignement pour tous les élèves a permis dès la rentrée scolaire 2008 de disposer de deux heures d'enseignement par semaine pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Pour compléter ce dispositif, les maîtres proposent aux élèves de CM1 et de CM2 des stages gratuits de remise à niveau en français et en mathématiques, pendant les vacances scolaires. Cette mesure a permis d'organiser pour la première fois en 2009 des stages de remise à niveau au début du mois de juillet et à la fin du mois d'août. Un grand nombre d'élèves des cours moyens, repérés par les enseignants et avec l'accord des parents, ont pu en bénéficier pendant les vacances scolaires et suivre « une sortie tardive » ou « une rentrée précoce » selon les cas. Sur le territoire national, lors des congés scolaires d'été, en 2009, près de 215 000 élèves de CM1 et CM2 ont pu bénéficier de ces stages de remise à niveau grâce à la mobilisation de près de 14 % des enseignants du premier degré. Ces stages ont donc connu un succès immédiat auprès des élèves et de leurs familles qui se voient ainsi offert un appui gratuit à la réussite scolaire de leur enfant. Ces dispositifs qui contribuent à l'égalité des chances seront reconduits et amplifiés en 2010. Ils sont organisés dans les écoles grâce à la mobilisation des maîtres de l'éducation nationale, rémunérés en heures supplémentaires, et des maires qui mettent à disposition les locaux scolaires et, le cas échéant, organisent des activités complémentaires pour les enfants pendant les périodes de stage.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59404

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9160

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1414